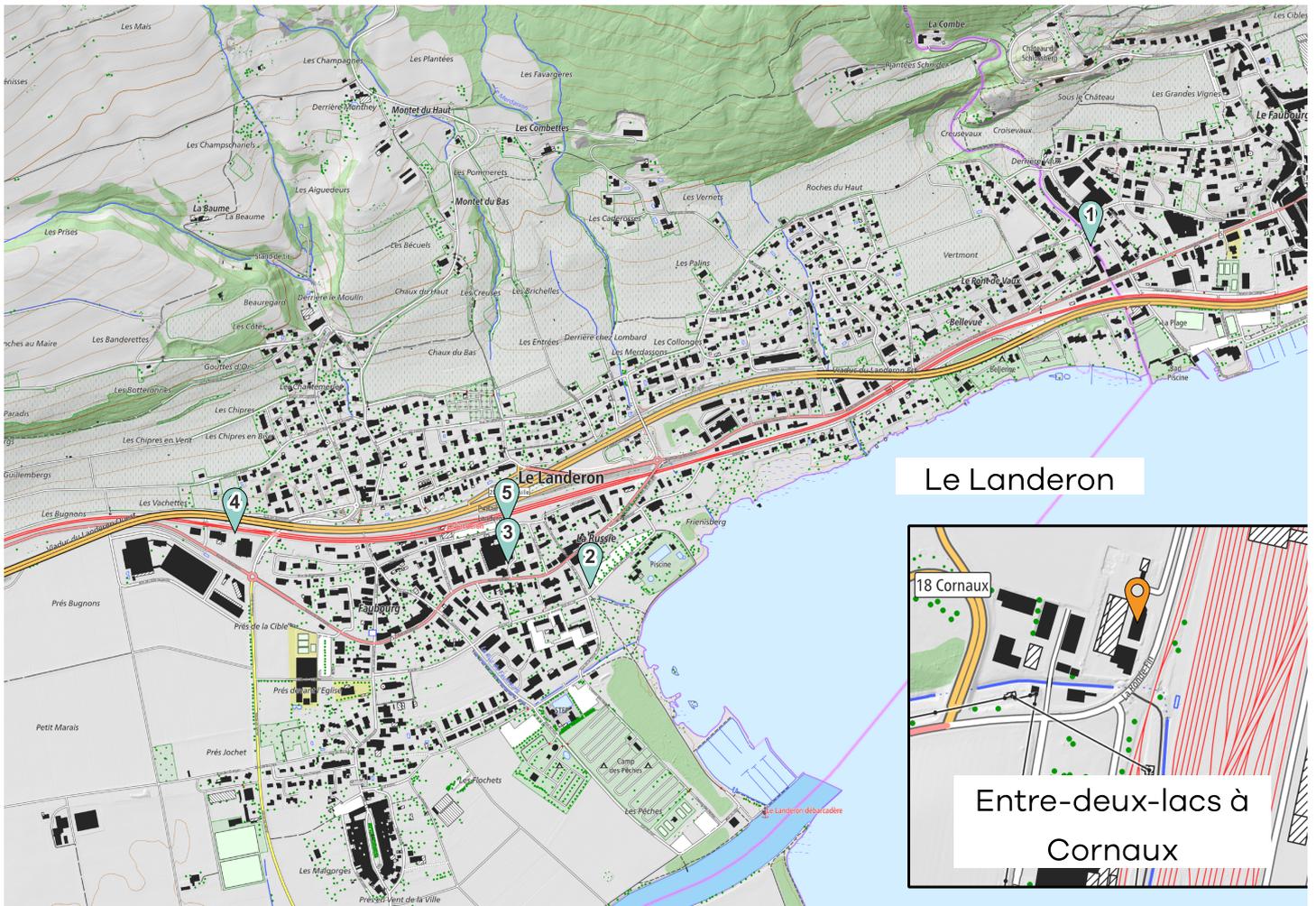




2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Le Landeron



Entre-deux-lacs à
Cornaux



Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

CONTENEUR(S) À SACS-POUBELLE

Pas de conteneurs collectifs : mes déchets ménagers sont ramassés devant mon domicile lors des tournées de collecte. **Je les dépose le jour même** mais pas avant 5h00 afin d'éviter l'ouverture des sacs par les animaux.

ÉCOPOINTS ET AUTRES POINTS DE COLLECTES (voir plan)

- 1 - Route de Bâle** : verre
Dépôts autorisés les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- 2 - Parking piscine** : verre, carton, aluminium, capsules Nespresso, textiles et chaussures
Dépôts autorisés les jours ouvrables de 7h00 à 17h00
- 3 - Dépôt TP** : huiles minérales et végétales
Dépôts autorisés les jours ouvrables de 7h00 à 17h00
- 4 - Migros, Route de Neuchâtel** : verre, textiles et chaussures
Dépôts autorisés les jours ouvrables de 8h00 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 18h00
- 5 - Est de la Gare** : textiles et chaussures

DÉCHETTERIE

Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs, La Ronde-Fin 21, 2087 Cornaux :

Tous types de déchets ménagers recyclables.

Fermée le lundi.

Ouvert mardi et jeudi de 9h00 à 18h00 non-stop, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, samedi de 8h00 à 13h00 (prolongé à 16h00 jusqu'à nouvel avis - voir site internet).

Fermeture de la déchetterie : 1er et 2 janvier, 1er mars, vendredi Saint et lundi de Pâques, 1er mai, jeudi et vendredi de l'Ascension, lundi de Pentecôte, 1er août, lundi du Jeûne, 24, 25, 26 et 31 décembre.

Plus d'informations disponibles sur le site internet : www.chatellenie-de-thielle.ch - Tél. 032 757 10 03.

Contact et infos

Commune du Landeron
Rue du Centre 6
2525 Le Landeron
032 886 48 60
commune.lelanderon@ne.ch
www.landeron.ch

ENVIRONNEMENT - PROTECTION DES EAUX

Rappel: il est interdit de déverser des déchets, des produits ou des substances dans les grilles de chaussées, dans les cours d'eau ou dans les plans d'eau. Extrait de l'art.6 de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) : « Il est interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à la polluer ».

WC

Les serviettes et tampons hygiéniques ainsi que les lingettes nettoyantes ne doivent en aucun cas être jetés dans les WC !

Robidog

Ils sont installés à de nombreux endroits dans le village. Merci aux propriétaires de chien de ramasser les crottes au moyen de ces Robidog et de jeter le sachet dans une poubelle installée sur la voie publique ou dans ses déchets ménagers. Les piétons, promeneurs, les enfants et les autres usagers vous remercient.

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)





2025

Calendrier

Le Landeron

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel An			2		
J 2				3	1 Fête du travail	
V 3				4	2	
S 4		1	1 Instauration de la République Neuchâtel	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8 Pentecôte
L 13		10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18 Vendredi Saint	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20 Pâques	18	15
L 20		17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19 Fête-Dieu
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29 Ascension	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

Calendrier

Le Landeron

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S 5		2	6	4	1	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14	18	16	13	18
V 18		15	19	17	14	19
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21 Jeûne fédéral	19	16	21
L 21		18	22 Lundi du Jeûne fédéral	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25		22	26	24	21	26
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31
J 31		28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères SacNEVa
Tous les déchets urbains pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'existe.
Jours de collecte, voir calendrier.



Tubes lumineux (néon) / LED
Dans les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Capsules Nespresso (aluminium)
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
A l'écopoint de la piscine.



Dépouilles d'animaux
CREMADOG SA, Montmolin,
032 731 20 30.
Centre d'incinération d'animaux,
Montmolin, 032 731 20 30.



Aluminium et boîtes de conserve
Canettes, tubes, boîtes d'aliments pour animaux, en aluminium.
A l'écopoint de la piscine.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets encombrants combustibles
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Médicaments
Retour dans les pharmacies.
En aucun cas dans les ordures ménagères, ni à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
NE PAS JETER DANS LES WC.



PET
Dans les points de vente ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Sagex
Dans les sacs officiels ou si gros déchets, avec les encombrants à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Pneus
Aux points de vente.
Place officielle Les Foulets à La Chaux-de-Fonds.



Verre
Aux points de collectes (voir plan).
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Berlingots / Briques à boissons
Sacs à ordures officiels.
Ces emballages sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



Piles et accumulateurs
Dans les points de vente ou les points de collectes.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
En aucun cas à la poubelle
RISQUE D'INCENDIE !



Carton propre
Carton propre, démonté et aplati (uniquement pour les particuliers).
A l'écopoint de la piscine.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Aérosols
Vider complètement le gaz (risque d'explosion).
Si métal ou alu dans la benne correspondante (benne alu à l'écopoint de la piscine ou déchetterie).



Huiles minérales et végétales
Au conteneur Rue de Soleure 41 (dépôt TP).
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
Il est strictement interdit de déverser des huiles dans les écoulements domestiques (WC, évier, grille, etc.).



Ferraille (objets métalliques)
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets compostables ménagers
Période et jour de collecte, voir calendrier. Pas de sacs plastique.
Ne pas jeter ces déchets dans les wc.
VOIR FLYER DETAILLE DU COMPOSTAGE.



Textiles et chaussures
Lors des collectes de textiles.
Conteneurs à textiles (voir plan).
Point de collectes à l'est de la gare au parking de la piscine et vers la Migros (route de Neuchâtel). Privilégiez le don direct aux associations locales.



Appareils électriques et électroniques
Dans les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs (réfrigérateurs et congélateurs compris).



Cartouches d'encre pour imprimantes
Dans les points de vente. A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
La Croix-Rouge Suisse recycle les cartouches d'encre et de toner.
www.redcross.ch/info@redcross.ch*



Déchets inertes (petites quantités)
Quantités ménagères, uniquement pour les privés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets spéciaux des ménages
Dans les points de vente.
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.
Ne doivent pas être déposés dans les poubelles ni être jetés dans les WC !



CD
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Papier
Bien que le papier soit également repris à la déchetterie, nous vous encourageons à recourir aux trois collectes annuelles (voir calendrier) qui profitent aux écoles du village et aux paroisses.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Avec les déchets compostables, sauf restes de viande, os et poisson (voir flyer détaillé du compostage).
NE PAS JETER CES DECHETS DANS LES WC.



Cendres de bois
Dans un sac à ordures officiel.
Attention danger d'incendie ! Les cendres peuvent encore contenir des braises après plusieurs jours.



Flacons en plastique avec bouchon
Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les déchetteries ou les centres commerciaux. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



Bois
A la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Emballage cadeau
Sacs à ordures officiels. Ces papiers sont des déchets composites (différents matériaux) et ne peuvent pas être recyclés.



En combien de temps les déchets se dégradent-ils dans la nature ?



Boîte de conserve
200 ans



Journal
6 mois



Chewing-gum
5 ans



Mégot
5 ans



Canette ALU
300 ans



Sac en plastique
450 ans



Bouteille PET
500 ans



Bouteille en verre
5000 ans



Huile de vidange
8 ans



Mouchoir en papier
3 mois

La dégradation détériore uniquement l'aspect physique du déchet, les molécules se dispersent en gaz, en liquide toxique ou en micro-particules

COMPOSTAGE

Au Landeron, de mi-mars à mi-novembre, une tournée des déchets « verts » est organisée par semaine. Ceux-ci doivent être collectés dans des conteneurs prévus à cet effet (conteneurs de 140 l au min., petits bacs ménagers ou sacs compostables de 15 l max. avec la référence EN 13432). La qualité du compost obtenu dépend directement de ce que vous mettez dans votre conteneur « vert ».

Dès lors, les conteneurs ne seront plus vidés s'ils contiennent des déchets non-compostables (plastiques, emballages, sacs papiers, etc.)

Récoltés via les conteneurs « verts » :

- ✓ Déchets et restes de cuisine, crus et cuits
- ✓ Fruits, légumes et épluchures
- ✓ Coquilles d'œufs, marcs de café et de thé
- ✓ Fleurs et plantes fanées (sans pot !)
- ✓ Déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches (en fagots attachés par de la ficelle biodégradable, longueur max 1m50, ø max 20cm et 20kg)
- ✓ Tontes de gazon et d'herbe, feuilles, paille, foin
- ✓ Litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux)

Non autorisés dans les conteneurs « verts » :

- ✗ Restes de viande ou de poisson, crus et cuits, os
- ✗ Huiles, vinaigres, sachets et capsules de thé et de café
- ✗ Ordures ménagères, berlingots, tubes, piles, papier, plastique, métal, aluminium
- ✗ Sable, cailloux, verre, porcelaine, terre cuite
- ✗ Litières minérales (sable, gravier) et excréments d'animaux
- ✗ Plantes invasives ou à problèmes (par exemple rumex, chardons, néophytes)
- ✗ Sacs d'aspirateurs, déchets de filtres divers, poussières
- ✗ Mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ Langes et couches biodégradables
- ✗ Déchets provenant d'activités professionnelles (fleuristes, paysagistes, etc...)

Autorisé



Non autorisé



Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

Commune du Landeron